REPUBLIQUE FRANÇAISE **2012/…**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 décembre 2012

DCM N° 12-12-18

Objet : Acquisition d'une parcelle située route de Pouilly à Magny en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Rapporteur : Mme FERRARO, Adjoint chargé de quartiers

La SARL Immobilière Saint Cyr souhaite céder à la Ville de Metz une emprise foncière de 24 a 22 ca dont elle est propriétaire route de Pouilly à Magny.

L'acquisition de cette parcelle engazonnée permettrait à la Ville de Metz d'améliorer le visuel de cette entrée de ville par le biais d'entretiens réguliers.

Il est donc proposé d'acquérir la surface précitée en vue de son intégration dans le domaine public communal sur la base de l'euro symbolique.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'accord de la SARL Immobilière Saint Cyr pour la cession de cette parcelle à l'euro symbolique ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1 - d'acquérir de la SARL Immobilière Saint Cyr – 8, Hameau des Bruyères – 57890 DIESEN, représentée par Monsieur Guy DAUPHIN, la parcelle cadastrée sous :

Ban de Magny :
Section MD – n° 504/5–24a 22 ca

2 - de réaliser cette acquisition moyennant le prix symbolique d'un euro, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

3 - de prendre à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

4 - de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

5 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Le Premier Adjoint Délégué,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Pôle URBANISME – Cellule Action Foncière

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.1

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 6

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE